

**ETECNA**  
NOUVEAU CONCEPT DU BÂTIMENT

Château Thierry, le 30 JUIN 2006

**PICARDIE BAIL**

2, Bd Jules Verne  
BP 0727  
800007 AMIENS cedex 1

## DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

\*  
\*\*

**BATIMENT CONCERNE :**

Ancien Site "VELIFIL"

170, rue de Guise  
02100 SAINT QUENTIN

////////////////////////////////////  
Ce DTA est établi selon les conclusions du rapport de diagnostic amiante en date du :

21/06/2006

Opérateur de repérage : M. Bruno RICHARD  
Réf : attestation de compétence n°2003/101

Bureaux : 1, avenue de la République - 02400 CHATEAU-THIERRY - TÉL. 03 23 83 63 23 - FAX 03 23 69 30 52  
e-mail : etecna@etecna.com

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C. Soissons B 352 748 040 - RM 352 748 040 - NAF 742 A - SIRET 352 748 040 00016

# SOMMAIRE

**1<sup>ère</sup> PARTIE** .....page 3  
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

**2<sup>ème</sup> PARTIE** .....page 15  
PLANS et ANNEXES

**3<sup>ème</sup> PARTIE** .....page 16  
FICHE RECAPITULATIVE du D.T.A.

## REFERENTIELS

Ce document a pour objet de permettre au propriétaire d'un immeuble de remplir ses obligations vis à vis de la protection contre les risques dus à l'amiante.

Ce dossier technique amiante est établi sur la base d'un repérage suivant les articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9 du CODE de la SANTE PUBLIQUE (Nouvelle Partie Réglementaire) dans les immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1997

### Liste des matériaux et produits définis en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, accessibles sans travaux destructifs et concernés par le repérage.

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<b>1 – Parois verticales intérieures et enduits</b>  Murs et Poteaux  Cloisons, cloisons légères ou préfabriquées Gaines et coffres verticaux.  Portes coupe feu	  Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques de menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre)  Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison.  Joints (tresses, bandes)
<b>2 – Plafonds et faux plafonds</b>  Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes. Faux plafonds.	  Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.  Panneaux.
<b>3 – Revêtement de sol et de murs</b>  Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)  Revêtements de murs	  Dalles de sol plastiques  Revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment)
<b>4 – Conduits, canalisations et équipements</b>  Conduits de fluides (air, eau, autres fluides ...) Clapets/volets coupe-feu. Vides ordures	  Conduits, calorifuges, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Conduits.
<b>5 – Ascenseur, monte-charge.</b> Trémies.	  Flocages

### Selon le code de la Santé Publique (Article R.1334-28) :

Le dossier technique « Amiante » est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins de travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, des agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L.1422-1, ainsi que des inspecteurs du travail ou des inspecteurs d'hygiène et sécurité et des agents du service de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Les propriétaires communiquent le dossier technique « Amiante » à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique « Amiante » prévue à l'article R.1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour.

**Si à l'occasion de travaux qu'elle réalise, une entreprise met en évidence la présence de matériaux amiantés, non répertoriés dans le présent Dossier Technique Amiante, elle est tenue d'en informer le propriétaire qui enregistrera cette information dans le dossier et prendra les dispositions nécessaires.**

## LOCALISATION des MATERIAUX ou PRODUITS AMIANTES

**IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE APRES ANALYSES ET SUR DECISION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE.**

- Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante, analysés sous réserves.

localisation		N°	Matériaux Matière détectée	Etat de conservation
Niveau	Détails			
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté entrée : calorifuge plâtré	« 1 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.054	
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté entrée + couloir : calorifuge non plâtré	« 2 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.055	
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté arrière : calorifuge plâtré	« 3 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.056	
RDC	Pièce REPERE 116 : plaque de raccord sous plafond	« 4 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.057	BON ETAT
1 <sup>er</sup> Etage	Pièce REPERE 118 : doublage de mur devant point d'eau <i>Homogène au doublage vers point eau potable des 2 sanitaires près de préau RDC pièce REPERE 119</i>	« 5 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.058	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 118 : calorifuge plâtré sur palier escalier	« 6 » A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.059	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 118 : calorifuge avec produit noir sous plancher	« 7 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.060	
	Pièce REPERE 121 : plaque de plafond staff	« 8 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.061	
	Pièce REPERE 124 : Plaque de cloison séparative	« 9 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.062	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 124 : calorifuge de canalisation avec protection bleue	«10» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.002	
RDC	Pièce REPERE 130/1 : calorifuge avec protection bleue	«11» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.003	
RDC	Pièce REPERE 125 : Plaque de plafond perforée <i>Homogène à quelques dalles de faux plafond dans dans pièce repère 126 sur partie Ouest.</i>	«12» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.004	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge plâtré extérieur bleu	«13» A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.005	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge blanc	«14» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.006	

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge gris foncé	«15» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.007	
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge marron	«16» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.008	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie principale : calorifuge fibré blanc	«17» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.009	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie principale : tresse ficelle	«17» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.009-1	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie Est vers pièce 132 : calorifuge plâtré isolant marron	«18» A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.010	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 109 calorifuge enveloppe zinc Ballon tampon	«19» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.001	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge plâtré répartiteur + PVC rouge	«20» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.002	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge sous PVC bleu	«21» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.003	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge du conduit de la chaufferie double peau	«22» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.004	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge tresse blanche sous zinc peint en bleu	«23» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.005	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge sous zinc 2 canalisations partielles	«24» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.006	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge sous PVC rouge	«25» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.007	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge sous PVC rouge sans plâtre	«26» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.008	
RDC	Pièce REPERE 107 cloisons séparatives de boîtier de départ après transfo <b>NB teintées en orange dans local.</b>	«27» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.009	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 107 isolant autour de câble au pied du boîtier de départ après transfo <b>NB teinté en orange dans local.</b>	«28» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.010	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 129 b : plaques de faux plafond.	«29» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.011	BON ETAT
Etage	Pièce REPERE 129 b calorifuge blanc sous toiture	«30» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.012	
Etage	Pièce REPERE 129 b côté 130 calorifuge avec PVC bleu	«31» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.013	
Etage	Pièce REPERE 104 côté 103 calorifuge avec protection bleue	«32» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.014	

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
RDC	Pièce REPERE 128 calorifuge blanc non protégé	«33» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.015	
Sous-sol	Pièce REPERE 103 vers dessous 109 : calorifuge plâtré	«34» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.016	
RDC	Pièce REPERE 103 calorifuge LT protection rouge	«35» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.017	
RDC	Pièce REPERE 102 : doublage allège + poteaux. <b>NB teintés en orange fluo</b>	«36» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.018	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine dalle PVC 30/30 grise	«37» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.019	
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine colle jaune de dalle PVC 30/30 grise	«38» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.019 -1	
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine faux plafond dur 60 x 60	«39» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.020	
Sous-sol	Pièce REPERE 101 calorifuge vétuste	«40» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.021	
RDC	Pièce REPERE 114 dans local chauffe eau et WC : doublage allège	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 119 : VH au-dessus du petit local hauteur de 1 niveau(2,50 à 3,00 m)	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 122 : partie du Auvent toiture	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 124 : Toiture en plaques ondulées	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 110 : Toiture	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 107 : Plaques de couverture 2 à 3 cm sur caniveaux techniques de sol	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 129 b RDC descente EP du côté pièce 130	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 129 b Etage EP-escalier Sud	A	Amiante ciment	BON ETAT
ETAGE	Pièce REPERE 129 a Etage DEP	A	Amiante ciment	BON ETAT
ETAGE	Pièce REPERE 129 a : TOITURE	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 103 : dos de comptage au 1 <sup>er</sup> niveau des locaux électriques	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 102 : VH rectangulaire	A	Amiante ciment	BON ETAT

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
	Pièce REPERE 130 : Canalisations EP	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 130 : plafond Plaques ondulées	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 130 : Gros caniveau	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 128 : Canalisation	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 128 : plaque arrière point d'eau	A	Amiante ciment	BON ETAT

<p><u>Indication de présence d'amiante</u></p> <p>- Susceptible de contenir de l'amiante : a</p> <p>- contenant de l'amiante : A</p> <p>- Sans amiante : N</p>
--

**Notes complémentaires de l'opérateur.**

**OBSERVATIONS pour l'ensemble des locaux :**

- Locaux encombrés de déchets.
- Aucune analyse ou recherche sur détritrus de toutes sortes, hormis ceux ayant attrait aux bâtiments.
- Gaines, tôles d'aération, séchage etc... avec possibles calorifuges incorporés. **Double peau à prélever lors d'un diagnostic amiante travaux.**
- **Nombreuses toitures constatées en amiante ciment.**
- **Portes coupe feu sans joint ni tresse à contrôler lors d'un diagnostic amiante démolition.**
- Gaines et monte-charges inaccessibles.
- Plan pour positionnement fourni par le propriétaire.

**SUIVI de l'ETAT de CONSERVATION  
des FLOCAGES / CALORIFUGEAGES et FAUX PLAFONDS  
CONTENANT de l'AMIANTE**

---

DATE	INTERVENANT AGREE	COMPOSANT CONCERNE	LOCALISATION	RESULTAT DE LA GRILLE	MESURES A PRENDRE NATURE ET DATE

## **CONSIGNES GENERALES DE SECURITE**

---

### **A- CONSIGNES GENERALES DE SECURITE VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX POUSSIÈRES D'AMIANTE**

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

- L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :
  - **manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante** (comme le remplacement de joint ou encore la manutention d'élément en amiante-ciment) ;
  - **travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état** (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisations calorifugée à l'amiante ;
  - **travaux directs sur un matériau compact** (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment.
  - **déplacement local d'éléments** d'un faux plafond rigide contenant du carton amiante avec des parements.
- L'émission de poussière peut-être limitée :
  - par humidification locale de matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque d'électricité), afin d'abaisser le taux de poussière ;
  - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

**Le port d'équipements de protection est recommandé.**

### **B- CONSIGNES GENERALES DE SECURITE RELATIVES A LA GESTION DES DECHETS CONTENANT DE L'AMIANTE.**

- Stockage des déchets sur le site
  - Seul les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.
  - Les matériaux à fort risques de libération d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférer dès lors sorties de la zone de confinement vers les sites adéquats.

- **Elimination des déchets**
  - Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.
  - Les matériaux à fort risques de libération d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifié. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
- **Elimination des déchets connexes**
  - Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels et les déchets issus de nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

**Enregistrement des travaux de retrait ou confinement  
des matériaux et produits contenant de l'amiante**

---

<b>Local</b>	<b>Composant</b>	<b>Date</b>	<b>Entreprises</b>	<b>REFERENCE du Plan de RETRAIT</b>

**Enregistrement des travaux dans les locaux  
où des matériaux et produits contenant de l'amiante ont été repérés**

---

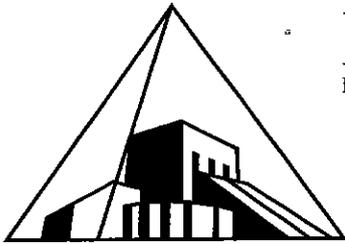
<b>TRAVAUX REALISES</b>	<b>DATE</b>	<b>COMPOSANT CONCERNE</b>	<b>Entreprise et Emargements</b>

## COMMUNICATION du Dossier Technique Amiante

---

DATE	Entreprise informée	Nom + signature

## **DOCUMENTS ANNEXES**



**ETECNA**  
NOUVEAU CONCEPT DU BÂTIMENT

Château Thierry, le 21 JUIN 2006

PICARDIE BAIL

*Propriétaire*

2, boulevard Jules Vernes

BP 0727

80007 AMIENS Cedex 1

**RAPPORT de MISSION de REPERAGE**  
**des MATERIAUX et PRODUITS**  
**CONTENANT de l'AMIANTE**



**CONSTAT ETABLI**  
**à l'OCCASION de la VENTE**  
**d'un IMMEUBLE BATI**

Lieu d'intervention : Ancien Site "VELIFIL"

170, rue de Guise

02100 SAINT QUENTIN

Opérateur de repérage : Bruno RICHARD

Date de la visite : les 8 et 15 JUIN 2006

Visite accompagnée de : M. Damien LEGER – PICARDIE BAIL

## 1. CONCLUSION

**IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE APRES ANALYSES ET SUR DECISION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE.**

• **Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante, analysés sous réserves.**

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté entrée : calorifuge plâtré	« 1 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.054	
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté entrée + couloir : calorifuge non plâtré	« 2 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.055	
Sous-sol	Pièce REPERE 114 / côté arrière : calorifuge plâtré	« 3 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.056	
RDC	Pièce REPERE 116 : plaque de raccord sous plafond	« 4 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.057	BON ETAT
1 <sup>er</sup> Etage	Pièce REPERE 118 : doublage de mur devant point d'eau <i>Homogène au doublage vers point eau potable des 2 sanitaires près de préau RDC pièce REPERE 119</i>	« 5 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.058	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 118 : calorifuge plâtré sur palier escalier	« 6 » A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.059	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 118 : calorifuge avec produit noir sous plancher	« 7 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.060	
	Pièce REPERE 121 : plaque de plafond staff	« 8 » N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.061	
	Pièce REPERE 124 : Plaque de cloison séparative	« 9 » A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.062	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 124 : calorifuge de canalisation avec protection bleue	«10» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.002	
RDC	Pièce REPERE 130/1 : calorifuge avec protection bleue	«11» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.003	
RDC	Pièce REPERE 125 : Plaque de plafond perforée <i>Homogène à quelques dalles de faux plafond dans pièce repère 126 sur partie Ouest</i>	«12» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.120606.004	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge plâtré extérieur bleu	«13» A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.005	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge blanc	«14» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.006	

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge gris foncé	«15» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.007	
RDC	Pièce REPERE 130 : calorifuge marron	«16» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.008	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie principale : calorifuge fibré blanc	«17» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.009	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie principale : tresse ficelle	«17» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.120606.009-1	
Sous-sol	Pièce REPERE 130 galerie Est vers pièce 132 : calorifuge plâtré isolant marron	«18» A	Amiante type AMOSITE Réf Labo : MAT.120606.010	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 109 calorifuge enveloppe zinc Ballon tampon	«19» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.001	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge plâtré répartiteur + PVC rouge	«20» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.002	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge sous PVC bleu	«21» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.003	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge du conduit de la chaufferie double peau	«22» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.004	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge tresse blanche sous zinc peint en bleu	«23» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.005	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge sous zinc 2 canalisations partielles	«24» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.006	
RDC	Pièce REPERE 110 Calorifuge sous PVC rouge	«25» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.007	
RDC	Pièce REPERE 109 Calorifuge sous PVC rouge sans plâtre	«26» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.008	
RDC	Pièce REPERE 107 cloisons séparatives de boîtier de départ après transfo <i>NB teintées en orange dans local.</i>	«27» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.009	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 107 isolant autour de câble au pied du boîtier de départ après transfo <i>NB teinté en orange dans local.</i>	«28» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.010	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 129 b : plaques de faux plafond.	«29» A	Amiante type CHRYSOTILE Réf Labo : MAT.190606.011	BON ETAT
Etage	Pièce REPERE 129 b calorifuge blanc sous toiture	«30» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.012	
Etage	Pièce REPERE 129 b côté 130 calorifuge avec PVC bleu	«31» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.013	
Etage	Pièce REPERE 104 côté 103 calorifuge avec protection bleue	«32» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.014	

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
RDC	Pièce REPERE 128 calorifuge blanc non protégé	«33» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.015	
Sous-sol	Pièce REPERE 103 vers dessous 109 : calorifuge plâtré	«34» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.016	
RDC	Pièce REPERE 103 calorifuge LT protection rouge	«35» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.017	
RDC	Pièce REPERE 102 : doublage allège + poteaux. <b>NB teintés en orange fluo</b>	«36» A	Amiante type CHRYBOTILE Réf Labo : MAT.190606.018	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine dalle PVC 30/30 grise	«37» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.019	
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine colle jaune de dalle PVC 30/30 grise	«38» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.019 -1	
RDC	Pièce REPERE 101 salle noire côté usine faux plafond dur 60 x 60	«39» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.020	
Sous-sol	Pièce REPERE 101 calorifuge vétuste	«40» N	Amiante non détectée Réf Labo : MAT.190606.021	
RDC	Pièce REPERE 114 dans local chauffé eau et WC : doublage allège	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 119 : VH au-dessus du petit local hauteur de 1 niveau (2,50 à 3,00 m)	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 122 : partie du Auvent toiture	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 124 : Toiture en plaques ondulées	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 110 : Toiture	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 107 : Plaques de couverture 2 à 3 cm sur caniveaux techniques de sol	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 129 b RDC : descente EP du côté pièce 130	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 129 b Etage : EP escalier Sud	A	Amiante ciment	BON ETAT
ETAGE	Pièce REPERE 129 a Etage : DEP	A	Amiante ciment	BON ETAT
ETAGE	Pièce REPERE 129 a : TOITURE	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 103 : dos de comptage au 1 <sup>er</sup> niveau des locaux électriques	A	Amiante ciment	BON ETAT
RDC	Pièce REPERE 102 : VH rectangulaire	A	Amiante ciment	BON ETAT

localisation		N°	Matériaux	Etat de conservation
Niveau	Détails		Matière détectée	
	Pièce REPERE 130 : Canalisations EP	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 130 : plafond Plaques ondulées	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 130 : Gros caniveau	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 128 : Canalisation	A	Amiante ciment	BON ETAT
	Pièce REPERE 128 : plaque arrière point d'eau	A	Amiante ciment	BON ETAT

<p><u>Indication de présence d'amiante</u>  - Susceptible de contenir de l'amiante : a  - contenant de l'amiante : A  - Sans amiante : N</p>
--

**Notes complémentaires de l'opérateur.**

**OBSERVATIONS pour l'ensemble des locaux :**

- Locaux encombrés de déchets.
- Aucune analyse ou recherche sur détritux de toutes sortes, hormis ceux ayant attrait aux bâtiments.
- Gains, tôles d'aération, séchage etc... avec possibles calorifuges incorporés. **Double peau à prélever lors d'un diagnostic amiante travaux.**
- **Nombreuses toitures constatées en amiante ciment.**
- **Portes coupe feu sans joint ni tresse à contrôler lors d'un diagnostic amiante démolition.**
- Gains et monte-charges inaccessibles.
- Plan pour positionnement fourni par le propriétaire.

## OBSERVATIONS par PIECE/SECTEUR

### **MAISON / PIECE REPERE 114**

- RDC : Doublage allège en amiante ciment pour local chauffe eau et WC (du côté 115)
- 1er étage et comble : R.A.S.
- Sous-sol : corps de chauffe non visitable.

### **PIECES REPERES 115 / 116 et 117**

- Plafonds en placo et staff + pièces de raccord sous staff (prélèvement n°4)
- Portes CF coulissantes en haut de l'escalier 116 vers 118 et à l'étage : sans joint ni tresse (**analyse du contenu à effectuer dans le cadre d'un diagnostic amiante travaux**).

### **PIECE REPERE 118**

- Gaine de monte-charge non accessible.

*NB : sous-sol supposé mais sans escalier.*

### **PIECES REPERES 131 et 132**

- Ouvrages de génie civil de traitement d'air.
- 1 VS non accessible sous bâtiment 130 par local technique production.

### **PIECE REPERE 122**

- Auvent toiture en amiante ciment + verre armé.

### **PIECE REPERE 123**

- Porte coupe-feu sans joint ni tresse.

### **PIECE REPERE 124**

- Plafond en staff + shedisol + toiture en plaque ondulées en amiante ciment.

### **PIECE REPERE 130/1 Sous-sol**

- Vide sanitaire technique encombré inaccessible, à dégager et nettoyer pour diagnostic. Fibres de coton partout. Faux plafond Shédisol sous toiture.

### **PIECE REPERE 130**

- Rez-de-chaussée : Les faux plafonds sont en Shédisol / PVC / plâtre sur lattis / staff + tuiles.
- Sous-sol :
  - Portes CF sans joint ni tresse.
  - Vu cuves Fuel dans caves sous cour accès hors service.

### **PIECE REPERE 113**

- Maison de gardien avec sous-sol / rez-de-chaussée / 1er étage : R.A.S.

### **PIECE REPERE 110**

- Simple RDC : toiture en amiante ciment.

### **PIECE REPERE 109**

- Simple RDC / cour couverte.
- Calorifuge du ballon tampon non accessible.

**NB : Transformateurs détruits par squatteurs / contenu huileux répandu (susceptible de contenir du pyralène).**

### **PIECE REPERE 108**

- RDC + Fosse à vidange : R.A.S.

### **PIECE REPERE 106**

- Simple RDC : R.A.S.

### **PIECE REPERE 107**

**NB : Transformateurs détruits par squatteurs / contenu huileux répandu (susceptible de contenir du pyralène).**

- Du côté pièce 106 : caniveaux techniques de sol avec plaque de couverture de 2 à 3 cm en amiante ciment.

### **PIECE REPERE 129b**

- 2 cages de monte-charge non accessibles.
- Descentes EP en amiante ciment du côté 130 au RDC.
- EP en amiante ciment escalier Sud à l'étage.
- Sous -sol rue Turbigo / R.A.S. Portes CF sans joint ni tresse Portes CF sans joint ni tresse.

#### **PIECE REPERE 129a**

- RDC : R.A.S.
- Etage : DEP en amiante ciment.

#### **PIECE REPERE 105**

- Etage et RDC = R.A.S.

#### **PIECE REPERE 104**

- Un WC au RDC + gaine monte-charge non accessibles.

#### **PIECE REPERE 128**

- Rez-de-chaussée seul.
- Sous -sol rue Turbigo / R.A.S. Portes CF sans joint ni tresse accès des personnels vers usine RDC

#### **PIECE REPERE 127**

- Rez-de-chaussée seul / R.A.S.

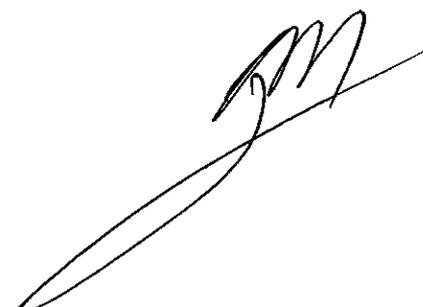
#### **PIECE REPERE 103**

- Sous-sol / Rez-de-chaussée et entresol : locaux électriques.
- Au 1<sup>er</sup> niveau un dos de comptage électrique en amiante ciment.
- 2<sup>ème</sup> étage : R.A.S. + bac à eau sur toit.

#### **PIECES REPERES 111/109**

- Sous cour : locaux cuveries inaccessibles / toutes échelles d'accès rouillées, trop dangereuses.

Fait à Château Thierry, le 21 JUIN 2006  
Bruno RICHARD



## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

---

### A- CONSIGNES GENERALES DE SECURITE VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX POUSSIERES D'AMIANTE

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

- L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :
  - **manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante** (comme le remplacement de joint ou encore la manutention d'élément en amiante-ciment) ;
  - **travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état** (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisations calorifugée à l'amiante ;
  - **travaux directs sur un matériau compact** (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment.
  - **déplacement local d'éléments** d'un faux plafond rigide contenant du carton amiante avec des parements.
  
- L'émission de poussière peut-être limitée :
  - par humidification locale de matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque d'électricité), afin d'abaisser le taux de poussière ;
  - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

**Le port d'équipements de protection est recommandé.**

### B- CONSIGNES GENERALES DE SECURITE RELATIVES A LA GESTION DES DECHETS CONTENANT DE L'AMIANTE.

- Stockage des déchets sur le site
  - Seul les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.
  - Les matériaux à fort risques de libération d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférer dès lors sorties de la zone de confinement vers les sites adéquats.

- Elimination des déchets
  - Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.
  - Les matériaux à fort risques de libération d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifié. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
- Elimination des déchets connexes
  - Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels et les déchets issus de nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

## 2. REFERENTIELS

---

Ce diagnostic est réalisé par référence exclusive aux textes réglementaires suivants :

La mission a pour **objet la réalisation d'un diagnostic de recherche de présence d'AMIANTE visé dans l'article R1334-24 du CODE de la SANTE PUBLIQUE** (Nouvelle Partie Réglementaire) dans les immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1997

### 3. OBJET DU RAPPORT

- Le présent constat est destiné à être produit lors de la vente d'un immeuble bâti.
- Le présent rapport a pour objet de présenter les conclusions du diagnostic visant à rechercher et localiser les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante figurant sur la liste définie à l'annexe du décret du 3 mai 2002 (voir tableau ci-dessous) et accessibles sans sondages destructifs (vente ou constitution du Dossier Technique Amiante).

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<b>1 – Parois verticales intérieures et enduits</b> Murs et Poteaux  Cloisons, cloisons légères ou préfabriquées Gaines et coffres verticaux.  Portes coupe feu	Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques de menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre)  Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison.  Joints (tresses, bandes)
<b>2 – Plafonds et faux plafonds</b> Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.  Panneaux.
<b>3 – Revêtement de sol et de murs</b> Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)  Revêtements de murs	Dalles de sol plastiques  Revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment)
<b>4 – Conduits, canalisations et équipements</b> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides ...) Clapets/volets coupe-feu. Vides ordures	Conduits, calorifuges, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Conduits.
<b>5 – Ascenseur, monte-charge.</b> Trémies.	Flocages

## 4.1 MISSION EXECUTEE

---

Les 8 et 15 JUIN 2006

- Repérage visuel de la présence d'équipements, matériaux et produits dans les locaux de l'établissement qui ont été rendus accessibles à notre représentant.
- Plan fourni par PICARDIE BAIL
- Ont assisté à cette reconnaissance :
  - Mr Damien LEGER / PICARDIE BAIL
  - ETECNA représenté par Monsieur Bruno RICHARD opérateur de repérage.  
Réf : attestation de compétence n°2003/101.

## 4.2 PRELEVEMENTS d'ECHANTILLONS et ANALYSES QUALITATIVES

---

- En cas de doute sur la présence d'amiante, il a été procédé à des prises d'échantillons. La fiche de repérage visuel indique les localisations des prélèvements effectués.
- Si l'aspect visuel des matériaux situés dans des locaux ou pièces différents, permet d'appliquer la notion de **zone homogène** à cet ensemble de locaux, il n'est pas procédé alors à une prise d'échantillons dans chaque local.
- Les échantillons prélevés ont été placés dans des contenants hermétiques.
- Analyse par laboratoire agréé. Le laboratoire d'analyse sous-traitant de ETECNA est :

**LABORATOIRES PROTEC**  
4, rue Léon BLUM  
ZA des Glaises  
91120 PALAISEAU  
Accréditation COFRAC section Essais

- Ces échantillons ont été analysés par Microscopie Electronique à Transmission (MET) et Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP). Les résultats de ces analyses qualitatives sont donnés en Annexe et les bulletins d'analyse sont joints à cette Annexe.